



Paris le 6 octobre 2024

UNE IMPOSSIBLE SOUS-INDEXATION

La FNAR déplore que parmi les toutes premières mesures pour réduire le déficit des dépenses publiques, le Gouvernement choisisse de s'attaquer aux retraités, via le gel de la revalorisation des retraites de base et assimilées sur les 6 premiers mois de l'année 2025, alors que depuis plus de dix ans leur pouvoir d'achat a déjà été amputé d'environ 10% !

Cela signifierait que pour réduire le déficit des comptes publics, on s'en prendrait aux revenus des plus démunis de nos concitoyens, ceux qui vivent essentiellement de leur retraite de base.

En 2020 le Conseil Constitutionnel avait jugé qu'à l'avenir, on ne pourrait plus différencier les taux de revalorisation de la retraite de base en fonction des revenus totaux. Aujourd'hui, le Gouvernement choisit de ne pas faire de traitement distinct selon le niveau des pensions. Ainsi ce sont aussi les plus démunis qui seront mis à contribution et pas seulement les « 65 000 foyers les plus aisés » comme le prétend sur un autre sujet la communication du Gouvernement !

La FNAR rappelle avec force que l'indexation de toutes les pensions doit a minima être alignée sur l'inflation sans aucune exception possible.

La FNAR n'accepte pas que les retraités, dont les plus démunis d'entre eux, soient victimes d'une mesure inégalitaire et discriminatoire.

Le Président de la FNAR
Pierre CONTI